



REGROUPEMENT DES
CÉGEPS DE RÉGIONS

CONSULTATION SUR LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE EN IMMIGRATION

Mémoire du Regroupement des cégeps de régions



Mémoire du Regroupement des cégeps de régions en réponse à la consultation gouvernementale sur la planification pluriannuelle en immigration 2026-2029

Énoncé de positionnement

Le Regroupement des cégeps de régions (RCR) accueille favorablement la volonté du gouvernement de discuter de la capacité d'accueil du Québec en matière d'immigration. Il souligne que l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux dans les établissements des cycles supérieurs en région demeure l'une des meilleures clés de la régionalisation de l'immigration et ainsi d'une meilleure planification de celle-ci.

Pour être en mesure de continuer de jouer ce rôle-clé qui leur permet de contribuer considérablement à la vitalité des territoires qu'ils desservent, les cégeps de régions doivent pouvoir maintenir leur capacité de recevoir des étudiants dans leurs établissements de manière importante et autonome. Les établissements doivent être en mesure de maintenir leur capacité de recrutement et de répondre aux besoins du marché du travail qui a besoin d'une main-d'œuvre technique qualifiée. Les étudiants internationaux sont essentiels pour parvenir à répondre à ces enjeux régionaux et les cégeps publics sont des lieux privilégiés pour leur permettre de s'intégrer et de participer activement à leur communauté et plus largement à la société québécoise.

Le Regroupement propose donc une série de commentaires en trois temps (structure générale de la planification, immigration temporaire puis immigration permanente) répondant à la fois aux préoccupations soulignées par le ministère de l'Immigration, de la Francophonie et de l'Intégration (MIFI) et rappelant certains angles morts à considérer avec attention dans l'élaboration de cette nouvelle planification pluriannuelle pour 2026-2029.

Structure générale de la planification

Durée de la planification pluriannuelle et mesures adaptatives

Concernant la durée proposée de la planification pluriannuelle, le RCR souligne l'importance que la planification pluriannuelle, comme c'est le cas avec celle qui est proposée, soit d'une durée minimale de 3 ans. Les cégeps ont besoin d'une prévisibilité notable, estimé ici à 3 ans, afin d'envoyer un signal clair, constant et cohérent lors du recrutement international. Cependant, un besoin pour davantage d'agilité est également ressenti par les établissements. En ce sens, le RCR insiste sur l'importance de la mise en place d'un mécanisme d'adaptation annuelle pour les régions afin de pouvoir faire face rapidement aux changements de circonstances. Le RCR recommande ainsi, comme mesure adaptative annuelle, un mécanisme permettant une plus grande autonomie régionale dans la gestion et l'attribution des CAQ pour répartir les étudiants sur le territoire en fonction des besoins ressentis dans ces différentes régions.

Mesures pour améliorer la capacité d'accueil

D'un autre côté, le RCR relève l'absence dans la planification proposée de mesures pour accroître la capacité d'accueil et les services disponibles pour les immigrants sur le territoire québécois (exemples : hébergement, soutien psychosocial, etc.). Un déficit de cette capacité d'accueil étant pourtant identifié comme le motif pour une telle planification, les cégeps sont ainsi inquiets et sceptiques face à la planification pluriannuelle, celle-ci semblant plutôt palliative que curative, reportant le problème après 2029. Ainsi, dans le but de s'attaquer directement à la racine du problème et de s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour favoriser l'apprentissage, la réussite et l'accueil de leurs étudiants, les cégeps du RCR réitèrent leurs recommandations et requêtes pré-budgétaires et demandent notamment que le plafonnement des investissements en infrastructures soit aboli.



Immigration temporaire

Gestion de l'immigration, décrets et cibles des mesures restrictives

Le RCR reconnaît le besoin de gérer l'immigration temporaire dirigée vers les établissements collégiaux, mais tient à rappeler l'importance de viser les éléments significatifs et d'encadrer plus sévèrement uniquement les contrevenants. Alors que les quotas d'émissions de CAQ associés aux établissements collégiaux publics sont de 10 221, ceux associés aux institutions privées en parallèle sont de 19 391, les identifiant très clairement comme responsables des débordements. Il est essentiel que l'application de contraintes soit ciblée à l'avenir uniquement sur les institutions qui sont à l'origine de la problématique. En ce sens, nous appuyons la requête de la Fédération des cégeps d'exempter les cégeps de toute limitation d'accueil de la population étudiante internationale.

En effet, les cégeps publics de régions font preuve d'exemplarité dans leur gestion étudiante et dans leur accompagnement de leurs étudiants internationaux. Les cégeps se sont auto-gérés face à ces enjeux et ont mis en place eux-mêmes des mesures pour arriver à respecter le cadre réglementaire et normatif auxquels ils sont soumis. Ils ont démontré être en mesure en tant qu'établissements publics responsables d'établir leurs propres seuils. Ainsi, en rappelant leur besoin d'autonomie pour répondre aux besoins régionaux et nationaux et la prévisibilité nécessaire au recrutement, le RCR plaide pour la levée des décrets en place depuis le mois de février limitant le nombre de nouveaux étudiants internationaux et rejette le recours à de tels processus unilatéraux à l'avenir.

La formation collégiale joue un rôle critique dans la réponse aux besoins de main-d'œuvre régionaux et nationaux. En ce sens, ce secteur doit avoir la latitude d'agir pour pouvoir répondre à ces dits besoins. D'un côté, le RCR rappelle la nécessité d'arrimer la planification avec les besoins du marché du travail et l'importance d'un traitement équitable entre les différents ordres d'enseignement. Face à un besoin criant pour de la main-d'œuvre technique qualifiée, le RCR demande que les réductions soient mieux réparties entre les ordres d'enseignement et s'alignent sur la réalité actuelle du marché du travail.

Taille des cohortes et avantage fiscal de maintenir des taux d'inscription plus élevés

D'un autre côté, le RCR met de l'avant l'importance des étudiants internationaux dans l'accomplissement de la mission des cégeps. Ils permettent de maintenir une carte diversifiée de programmes dans toutes les régions du Québec, une diversité qui est un fondement à l'origine de la création des cégeps, mais qui est à la base d'une réponse locale aux enjeux régionaux. En restreignant le nombre d'étudiants internationaux, notamment dans des programmes qui n'ont pas atteint leur devis, le Ministère condamne les établissements collégiaux à conserver des petites cohortes pour lesquelles le Gouvernement doit compenser financièrement en vertu des règles budgétaires. Il est ainsi plus responsable que les cégeps aient des taux d'inscription un peu plus élevé dans les programmes sous devis grâce aux étudiants internationaux, évitant ainsi des dépenses supplémentaires à l'État.

Certificats d'acceptation du Québec (CAQ)

Au sujet des certificats d'acceptation du Québec (CAQ), les quotas ayant été appliqués récemment ont engendré des situations difficiles et malheureuses pour un grand nombre d'étudiants, laissant les cégeps les mains liées face à des étudiants ayant besoin de prolonger leurs études. Le RCR exige donc que le renouvellement des CAQ soit exclu des quotas afin de permettre aux étudiants déjà sur le territoire qui ont besoin de prolonger leurs études de pouvoir le faire plutôt que de condamner leur projet d'études. Également, pour assurer une plus grande agilité aux établissements collégiaux qui sont en contact direct avec les étudiants internationaux et qui les accompagnent déjà eux-mêmes dans cette démarche, le RCR invite le Gouvernement du Québec à réfléchir à faire des cégeps, en tant qu'organismes parapublics, ses mandataires de l'émission des CAQ, comme ils le sont déjà pour l'aide financière aux études.

Programmes à protéger

Finalement, alors que le Ministère invite les intervenants à se prononcer sur les programmes à protéger, le RCR se détourne de l'idée d'une liste et propose plutôt un mécanisme pour identifier les programmes à protéger en fonction de critères déterminés par et pour les cégeps. Ces établissements identifieront une carte de programmes à protéger pouvant être modifiée régulièrement en fonction de critères définis par eux, notamment sur la base des devis de programmes, du maintien d'expertise, des besoins des régions, etc., afin d'assurer une gestion autonome et flexible de cette dimension. Par exemple, concernant la formation continue, qui répond à des besoins prioritaires à court terme, le RCR propose de se doter d'une voie rapide en fonction des besoins et des priorités des régions, qui soutireraient différentes formations aux processus habituels du CAQ et des devis, selon des critères établis.

Immigration permanente

Niveau de français demandé

Concernant le niveau de français requis pour les demandes de permis de travail post-diplôme pour les diplômés collégiaux, le RCR demande que le Québec inscrive dans sa revendication auprès du gouvernement fédéral une exemption pour les diplômes d'études collégiales (DEC). En effet, les DEC comportent quatre cours de français à compléter en plus de l'Épreuve uniforme de français (EUF), dont la réussite est nécessaire pour la diplomation. Le niveau demandé par le programme est bien au-delà du devis demandé pour le permis post-diplôme et c'est pourquoi cette demande vise à ne pas retester inutilement les étudiants. Pour les attestations d'études collégiales (AEC), puisqu'il n'y a pas de formation en français obligatoire, un examen après leur scolarité peut être nécessaire.

Favoriser les personnes déjà sur le territoire pour l'immigration permanente

En accord avec la posture de la planification pluriannuelle, le RCR se positionne également en faveur de favoriser les personnes déjà sur le territoire en situation non permanente, ainsi les étudiants internationaux, entre autres, pour l'immigration permanente. Recruter un étudiant international et le former au Québec présente des avantages considérables pour leur intégration dans leur milieu d'accueil. L'établissement d'études l'aide à gérer le choc culturel, lui permettant d'être plus indépendant vis-à-vis de son employeur, l'amène à se créer un réseau au préalable de même qu'une boîte à outils de connaissances et de compétences à mettre en application au Québec. Leur capacité à transitionner vers l'emploi est ainsi accrue et les cégeps forment des travailleurs outillés, régis par des conventions normées valides pour tous et attrayants pour les employeurs. C'est pourquoi le RCR rappelle l'importance de privilégier l'accueil d'étudiants internationaux qui s'intégreront plus facilement dans les régions du Québec par un parcours qui leur est propre. Ainsi, le RCR demande que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) soit rétabli, sa suspension coupant les régions de toute la main-d'œuvre qualifiée qui était nécessaire et espérée. Le PEQ, dans sa forme actuelle, était très cohérent et représente toujours la manière la plus agile de favoriser une immigration francophone, formée, intégrée et qui répond aux besoins du marché.

Pour terminer, le RCR insiste sur l'importance de coordonner la mise en œuvre du PEQ avec les permis de travail post-diplôme pour assurer une cohérence dans ce domaine de compétence partagée. Une adéquation entre les politiques du MIFI et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est nécessaire pour assurer la régionalisation de l'immigration et la cohérence du processus d'intégration au Québec. Le Regroupement rappelle que les étudiants internationaux n'ont pas à être pénalisés par un partage de compétence et un manque de cohérence et insiste sur le besoin de mettre fin à ces déceptions et ces impacts dommageables, tant pour les étudiants que pour les employeurs qui comptaient sur cette main-d'œuvre.

Conclusion

Une planification pluriannuelle en immigration efficace se doit d'intégrer quatre éléments clés à ses orientations structurantes, soit la vision, l'autonomie, la prévisibilité et la consultation des parties prenantes. Le RCR invite le gouvernement à prendre davantage en considération ces éléments pour ainsi reconnaître la triple nécessité de respecter le rôle essentiel des cégeps, de travailler en concertation avec eux et de laisser les cégeps gérer leur capacité d'accueil. Pour arriver à mieux gérer l'immigration au Québec, le Gouvernement aura besoin des cégeps et ceux-ci ont besoin que le Gouvernement leur donne les moyens de faire ce qu'ils font le mieux, soit accueillir leurs étudiants. Le Gouvernement doit donc faire des investissements pour garantir le maintien et la croissance des services offerts à ces derniers. Pour le RCR plus particulièrement, la réalité des régions doit être prise en compte pour arriver à maintenir l'occupation du territoire et sa vitalité. Les immigrants sont une richesse précieuse qui constituent une force pour l'économie nationale et les économies régionales. Le RCR tient à rappeler la porte d'entrée unique et sans comparaison que représentent les cégeps pour ces nouveaux arrivants et invite le Gouvernement à revoir certaines de ces oppositions afin de mieux préparer l'avenir de la société québécoise et de ceux qui souhaitent la joindre.

Recommandations

Structure générale de la planification

1. La planification pluriannuelle, comme c'est le cas avec celle qui est proposée, doit être d'une durée minimale de 3 ans pour assurer une prévisibilité.
2. Un mécanisme permettant une plus grande autonomie régionale dans la gestion et l'attribution des CAQ pour répartir les étudiants sur le territoire en fonction des besoins ressentis dans ces différentes régions doit être mis en place comme mesure adaptative annuelle.
3. Le plafonnement des dépenses en infrastructures doit être aboli pour assurer et accroître la capacité d'accueil des établissements dans les prochaines années.

Immigration temporaire

4. Les cégeps doivent être exemptés de toute limitation d'accueil de la population étudiante internationale. En complément, l'application de contraintes doit être ciblée à l'avenir uniquement sur les institutions qui sont à l'origine de la problématique.
5. Les décrets en place depuis le mois de février limitant le nombre de nouveaux étudiants internationaux doivent être levés.
6. Le recours à de tels processus unilatéraux ne doit plus avoir lieu à l'avenir.
7. Les réductions doivent être mieux réparties entre les ordres d'enseignement et s'aligner sur la réalité actuelle du marché du travail.
8. Le renouvellement des CAQ doit être exclu des quotas afin de permettre aux étudiants déjà sur le territoire qui ont besoin de prolonger leurs études de pouvoir le faire plutôt que de condamner leur projet d'études.

9. Le Gouvernement du Québec est invité à réfléchir à faire des cégeps, en tant qu'organismes parapublics, ses mandataires de l'émission des CAQ, comme ils le sont déjà pour l'aide financière aux études.
10. Un mécanisme pour identifier les programmes à protéger en fonction de critères déterminés par et pour les cégeps est à privilégier plutôt qu'une liste fixe de programmes à protéger.

Immigration permanente

11. Une exemption pour les DEC concernant le niveau de français requis pour les demandes de permis de travail post-diplôme pour les diplômés collégiaux devrait être inscrite dans la revendication du Québec auprès du gouvernement fédéral.
12. Le PEQ doit être rétabli dans sa version actuelle, sa suspension coupant les régions de toute la main-d'œuvre qualifiée nécessaire et espérée.
13. Il est nécessaire de coordonner la mise en œuvre du PEQ avec les permis de travail post-diplôme pour assurer une cohérence dans ce domaine de compétence partagée.



REGROUPEMENT DES CÉGEPS DE RÉGIONS

